



ODDO & CIE

FIPAVIE INGÉNIERIE

Adapté à vos exigences patrimoniales

TYPE DE CONTRAT	Contrat individuel d'assurance sur la vie libellé en unités de compte et/ou en euros, avec garantie en cas de décès.
A QUI S'ADRESSE LE CONTRAT ?	Particuliers ayant besoin de revenus complémentaires. Peuvent souscrire au contrat exclusivement les personnes physiques âgées de 12 à 75 ans.
POINTS CLÉS	<ul style="list-style-type: none">> Sécuriser les plus-values potentielles.> Convertir les distributions de revenus (coupons et participations aux bénéfices) en provision pendant les 8 premières années du contrat.> Bénéficier d'une fiscalité réduite lors d'éventuels rachats.> Un choix important de supports d'investissements.
GESTION ET INVESTISSEMENT	
SUPPORTS D'INVESTISSEMENT	<ul style="list-style-type: none">> Supports libellés en Unités de Compte (UC) Oddo AM (cotation quotidienne).> Supports libellés en UC Pictet.> Supports en euros Ingénierie : accessible pendant les 8 premières années du contrat.> Support en euros Génération Vie : accessible le 1^{er} jour ouvré de l'année civile qui suit le 8^e anniversaire du contrat.
MÉCANISME DU CLIENT	<p>Jusqu'au 31/12 qui suit le 8^e anniversaire du contrat : Provision pour participation aux bénéfices. Provision alimentée d'une part, par les dividendes du support libellé en UC et d'autre part, par l'attribution annuelle de la participation aux bénéfices du support en euros Ingénierie.</p> <p>Au 31/12 qui suit le 8^e anniversaire du contrat :</p> <ul style="list-style-type: none">> Arrêt des arbitrages automatiques de sécurisation des plus-values.> Les participations aux bénéfices provisionnées sont réaffectées au prorata des supports disponibles sur le contrat le jour de l'attribution. <p>Au 2^e jour ouvré de l'année civile qui suit le 8^e anniversaire du contrat :</p> <ul style="list-style-type: none">> L'assuré organise dès lors lui-même la gestion de son contrat en bénéficiant de la totalité des supports en UC disponibles ainsi que du support en Euro Génération Vie. <p>Pendant toute la durée du contrat : Possibilité d'effectuer des versements programmés, des rachats partiels programmés (ou rachats libres sans pénalité), des opérations de nantissement ou d'avances sur la base de la valeur de rachat du contrat.</p>
GARANTIES	
GARANTIES NON OPTIONNELLES	Au terme, si l'assuré est en vie : paiement d'un capital à l'assuré. En cas de décès de l'assuré avant le terme : paiement d'un capital au(x) bénéficiaire(s) désigné(s).
GARANTIE EN CAS DE DÉCÈS	La garantie en cas de décès est obligatoire à la souscription. Elle cesse au plus tard le 31 décembre qui suit le huitième anniversaire du contrat, ou lorsque l'assuré ou le plus âgé des co-assurés atteint son 85 ^e anniversaire. En cas de décès de l'assuré pendant la période de garantie, la compagnie Génération Vie versera, s'il y a lieu aux bénéficiaires un complément de capital à concurrence du montant minimal correspondant à la garantie en cas de décès.
MODALITÉS	
ARBITRAGES	Minimum par opération : 1 500 €
RACHATS	Seuls les produits intégrés à la valeur de rachat font l'objet d'une imposition, la valeur de rachat ne tenant pas compte des participations aux bénéfices provisionnées non affectées au contrat. En cas de rachat, les produits perçus sont soumis à l'impôt sur le revenu ou, sur demande du souscripteur, à un prélèvement libératoire.
AVANCES	Le souscripteur peut demander à bénéficier d'avances remboursables dont les conditions générales sont remises sur simple demande.
MONTANT MINIMUM DES VERSEMENTS À LA SOUSCRIPTION	30 000 €
FISCALITÉ EN CAS DE DÉCÈS	Le(s) bénéficiaire(s) désigné(s) est(sont) imposé(s) après application d'un abattement : <ul style="list-style-type: none">> aux droits de succession sur les primes versées après le 70^{ème} anniversaire de l'assuré, selon l'article 757B du Code Général des Impôts,> à une taxe spécifique sur les capitaux résultants des primes versées jusqu'au 70^{ème} anniversaire de l'assuré, selon l'article 990 I du Code Général des Impôts ; la valeur de rachat du contrat ne tient pas compte des participations aux bénéfices provisionnées non affectées au contrat .
ISF	Si le souscripteur est ou devient redevable de l'ISF, seule la valeur de rachat du contrat au 1 ^{er} janvier de chaque année est à inclure dans la base taxable, la valeur de rachat ne tenant pas compte des participations aux bénéfices provisionnées non affectées au contrat.

CARACTÉRISTIQUES

DATE DE CRÉATION	2008
ASSUREUR	Génération Vie
SOUSCRIPTEUR	Personne ayant demandé à souscrire au contrat.
ASSURÉ	Personne physique sur qui repose le risque garanti. L'assuré(e) et le souscripteur sont la même personne.
DURÉE DU CONTRAT	Elle doit être au minimum égale à 8 ans et, est déterminée par le souscripteur dans la demande de souscription.
FRAIS SUR VERSEMENTS	> 4.75% du montant total du versement de souscription. > 4.75% du montant total de chaque versement libre et de chaque versement programmé.
FRAIS DE GESTION SUR ENCOURS	> 1% par an du capital constitué sur les supports libellés en unités de comptes. > 1% par an du capital constitué sur les supports en euros (hors participation aux bénéfices).
FRAIS D'ARBITRAGE	> 0.65% du montant désinvesti avec un minimum de frais de 45€ pour les arbitrages à l'initiative du souscripteur, avec un arbitrage gratuit chaque année.
FRAIS DE GARANTIE EN CAS DE DÉCÈS	> En fonction de la tranche d'âge (de 0,00048% à 0,0183%).
INFORMATION AU SOUSCRIPTEUR	Information semestrielle, au cours du 1 ^{er} trimestre et du 3 ^e trimestre, notamment sur la valeur de rachat du capital constitué sur chaque support.

CONTACT



ODDO & CIE

Oddo & Cie • 12, boulevard de la Madeleine
75440 Paris Cedex 09 • Tél. : 33 (0)1 44 51 85 00
Fax : 33(0)1 44 51 85 10 • www.oddo.fr

Société en commandite par actions au capital
de 60 000 000 euros • RCS 652 027 384 Paris

Oddo & Cie est inscrit à l'Orias sous le
N° 08 046 444 • Cette immatriculation peut
être vérifiée sur le site internet • www.orias.fr

Oddo & Cie exerce son activité de courtier sous
le contrôle de l'ACAM • 61, rue Taitbout 75436
Paris Cedex 09 • Tél. : 33 (0)1 55 50 41 41

➔ **Service Conseillers en Gestion de Patrimoine Indépendants**

Gaele Langlois

> +33 1 44 51 83 06

> glanglois@oddo.fr

Avertissement : Ce document a été réalisé dans un but d'information uniquement et ne constitue en aucune manière une offre ou une recommandation personnalisée ou une sollicitation en vue de la souscription d'un fonds mentionné dans le présent document. Avant toute souscription, l'investisseur est invité à prendre connaissance en détail des conditions générales, il est enfin rappelé aux investisseurs que les performances passées ne présagent pas des performances futures et ne sont constantes dans le temps.